

Analyse du risque professionnel et document unique

Gérer les risques professionnels

Directeurs(trices) techniques, régisseurs(euses) généraux(ales) ont un rôle essentiel dans la sécurité du personnel. N'ayant pas toujours conscience de leur réelle responsabilité et bien souvent en prise avec des sollicitations artistiques et budgétaires multiples, ils (elles) agissent parfois plus de manière empirique que réfléchi sur un plan juridique.

Afin de mieux gérer les activités du personnel, ils (elles) ont pourtant besoin de maîtriser la réglementation et l'échelle des responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité du travail. Cette formation leur donne des outils méthodologiques et réglementaires pour analyser et évaluer un risque professionnel et être en mesure de choisir des méthodes de travail adaptées aux situations qui se présentent à eux.

A l'issue de cette formation, les participant(e)s seront en mesure de :

- Se positionner dans l'échelle des responsabilités
- Trouver et exploiter les éléments réglementaires sur certains des points d'hygiène et de sécurité au travail
- Analyser un risque professionnel
- Concevoir une échelle d'évaluation des risques
- Elaborer des mesures de prévention adéquates
- Convenir de méthodes de travail adaptées

Publics

Cette formation est destinée aux responsables techniques (directeurs techniques, régisseurs généraux) de structures culturelles et artistiques. Ils seront associés à un groupe d'étudiants en administration du spectacle et en direction technique en cours de formation certifiante.

Pré-requis

Il existe une session annuelle. Pour candidater à la formation, il est demandé au (à la) candidat(e) de nous adresser CV et lettre de motivation sur son projet professionnel qui seront soumis à l'intervenante. Le(la) candidat(e) sera informé (e) de la réponse dans la semaine suivant sa demande.

Modalités pédagogiques

La formation propose une démarche participative. Elle s'appuie sur des modalités variées : Succession de temps de travail personnel et en groupe, études de cas, exposés théoriques et méthodologiques, présentation d'expérience, échanges structurés, mises en situation, construction de solutions et d'outils.

Documentation

La documentation pédagogique remise comprend le plan de l'intervention, des textes réglementaires, des méthodes, des exemples ainsi qu'une bibliographie et une netographie.

Evaluation

Une attestation de formation référençant les compétences acquises est délivrée à chaque participant(e) à l'issue de l'action de formation.

Au cours de ce stage, sont notamment abordées les thématiques suivantes :

Les enjeux de la prévention

- Evolution des statistiques nationales des accidents du travail
- Les définitions du code de la sécurité sociale
- Le coût des accidents

Les principes généraux de la prévention des risques

- L'hygiène et la sécurité dans le code du travail
- Les responsabilités en termes d'hygiène et de sécurité au travail
- Le schéma du risque
- Le document unique

Les méthodes d'évaluation

Les critères d'évaluations

Les différentes méthodes (INRS, ITaMaMi, arbre des causes, etc.)

Les mesures de prévention

Les différentes mesures et leurs effets

Les choix des mesures en fonction de critères objectifs

Intervenant

Alain GIROT, enseignant, responsable pédagogique du parcours de formation « direction technique du spectacle » de l'ENSATT.

A Lyon - ENSATT

Cycle de 4 jours - 28 heures –

Plein tarif : 1120 euros*

Tarif réduit : 560 euros**

* L'Ensatt n'est pas assujettie à la TVA

**Le tarif réduit est réservé aux stagiaires en autofinancement

Cette action de formation est extraite d'un parcours diplômant enregistré au RNCP, fiche 35 630. L'ENSATT est accréditée par l'HCERES et réputée satisfaisante à ses obligations qualité.

Informations, réservation claire.lescuyer@ensatt.fr ou 04 78 15 05 33